

# ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES

## niveau 1

### Spécialités logistiques et Techniques

### UV : EAP 1 Opérateur des Activités Physiques

**Durée** : 40 heures - 5 jours

**Effectif** : 12

**Centre de Formation** : un SDIS agréé

**TENUE** : en fonction des activités

**HORAIRES** : 08h00/12h00 et 13h30/17h30

### Objectif du stage :

- Connaître les bases de l'organisation des AP au sein du SDIS
- Mettre en oeuvre une séance d'activité physique pré-établie
- S'intégrer au sein de la filière

### Conditions d'accès:

- SPP / SPV
- Être déclaré apte opérationnel
- Être impliqué au sein du service ACTIVITES PHYSIQUES du CIP / CI

### Thèmes abordés :

- Encadrement de séance d'activité physique
- Mise en oeuvre des principes d'animation et de gestion de groupe
- Mettre en place les équipements adaptés à la séance
- Participer à la mise en oeuvre des ICP
- Rendre compte à sa hiérarchie

### **OBSERVATIONS:**

Aucun prérequis n'est obligatoire

**VALIDATION : CERTIFICATIVE**